

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SÉANCE DU 09 AVRIL 2021



MAIRIE DE FUMEL Secrétariat Général

Fumel, le 16 mars 2021

Affaire suivie par M-C. CRAYSSAC

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la **réunion du Conseil Municipal de Fumel** qui aura lieu le :

Vendredi 09 avril 2021 à 19 heures 15 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie

Vous voudrez bien trouver, à titre de notification :

- 1) Ordre du jour et note de synthèse sur les questions à traiter lors de la séance du 09 avril 2021.
- 2) Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 mars 2021.

Je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal** l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Signé: Jean-Louis COSTES

Ensemble des membres du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2021

MAIRIE DE FUMEL - Place du Château 47500 FUMEL Tél. : 05.53.49.59.70 – Email : accueil@mairiefumel.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, neuf avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Max ALBASI, Madame Maryse SICOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Chantal BREL, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Michel MARSAND, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Karine VILA, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Baptiste MELO, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Cédric MORÉNO.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Flavien BASILE, Pouvoir à Marie-Lou TALET. Monsieur Amandio LINHAS, Pouvoir à Michel MARSAND.

ABSENTS:

Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Grégory VALLIQUET,

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : ${f 27}$

. Nombre de Conseillers absents : 4

. Nombre de Conseillers Présents : 23

. Nombre de pouvoirs : 2. Suffrages Exprimés : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, neuf avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Max ALBASI, Madame Maryse SICOT, Monsieur Francis ARANDA, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Monsieur Michel MARSAND, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Karine VILA, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Baptiste MELO, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Cédric MORÉNO.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Flavien BASILE, Pouvoir à Marie-Lou TALET. Monsieur Amandio LINHAS, Pouvoir à Michel MARSAND.

ABSENTS:

Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Chantal BREL, Madame Sylvette LACOMBE,

n'ayant pas pris part au vote

Monsieur Jean-Pierre MOULY a été nommé Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : 27

. Nombre de Conseillers absents : 6

. Nombre de Conseillers Présents : 21

. Nombre de pouvoirs : 2. Suffrages Exprimés : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, neuf avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOULY.

<u>Présents</u>: Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Max ALBASI, Madame Maryse SICOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Chantal BREL, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Michel MARSAND, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Karine VILA, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Baptiste MELO, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Cédric MORÉNO.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Flavien BASILE, Pouvoir à Marie-Lou TALET. Monsieur Amandio LINHAS, Pouvoir à Michel MARSAND.

ABSENTS:

Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**,

Monsieur Jean-Louis COSTES, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : ${f 27}$

. Nombre de Conseillers absents : 5

. Nombre de Conseillers Présents : 22

. Nombre de pouvoirs : 2 . Suffrages Exprimés : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, neuf avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Max ALBASI, Madame Maryse SICOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Chantal BREL, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Michel MARSAND, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Karine VILA, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Baptiste MELO, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Cédric MORÉNO.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Flavien BASILE, Pouvoir à Marie-Lou TALET. Monsieur Amandio LINHAS, Pouvoir à Michel MARSAND.

ABSENTS:

Monsieur Grégory VALLIQUET,

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : ${f 27}$

. Nombre de Conseillers absents : 3

. Nombre de Conseillers Présents : 24

. Nombre de pouvoirs : 2. Suffrages Exprimés : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, neuf avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOULY.

<u>Présents</u>: Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Max ALBASI, Madame Maryse SICOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Chantal BREL, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Michel MARSAND, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Karine VILA, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Baptiste MELO, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Cédric MORÉNO.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Flavien BASILE, Pouvoir à Marie-Lou TALET. Monsieur Amandio LINHAS, Pouvoir à Michel MARSAND.

ABSENTS:

Monsieur Grégory VALLIQUET,

Monsieur Jean-Louis COSTES, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : 27

. Nombre de Conseillers absents : 4

. Nombre de Conseillers Présents : 23

. Nombre de pouvoirs : 2

. Suffrages Exprimés : 25

de Lot et Garonne



Arrondissement de Villeneuve sur Lot

MAIRIE DE FUMEL

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

VENDREDI 09 AVRIL 2021

* * * * * *



Arrondissement de Villeneuve sur Lot

MAIRIE DE FUMEL

* * * * * *

Téléphone: 05.53.49.59.69

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021 ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 05 mars 2021.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2) Convention de mise à disposition d'un bâtiment entre la commune et l'association Convergence.
- **3)** Convention de mise à disposition auprès de la commune de Fumel Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

II.AFFAIRES FINANCIÈRES

- 4) Commune, approbation du Compte Administratif 2020.
- **5)** Commune, approbation du Compte de Gestion 2020.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2020 de la commune de Fumel.
- **7)** Budget annexe boutique Château de Bonaguil, approbation du Compte Administratif 2020.
- 8) Budget annexe boutique Château de Bonaguil, approbation du Compte de Gestion 2020.
- **9)** Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget annexe boutique Château de Bonaguil.
- 10) Taux d'imposition des Taxes Directes Locales au titre de 2021.
- 11) Budget de la commune de Fumel : approbation du Budget Primitif 2021.

- 12) Budget annexe boutique Château de Bonaguil : approbation du Budget 2021.
- 13) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
- 14) Subvention exceptionnelle d'équipement au titre de 2021 Club nautique Libos-Fumel.
- 15) Dépenses de la ville de Fumel pouvant être payées sans ordonnancement préalable.

III. URBANISME

- **16)** Acquisition d'une parcelle cadastrée section AC numéro 192 en vue de son classement dans le domaine public de la commune.
- **17)** Acquisition d'une parcelle cadastrée section AC numéro 386 en vue de son classement dans le domaine public de la commune.
- **18)** Acquisition de la parcelle cadastrée section AC numéro 230 en vue de son classement dans le domaine public de la commune.
- **19)** Cession des parcelles cadastrées AK 206, AK 208 et AK 210 au bénéfice de M. MICHELY.

IV. PERSONNEL

20) Création et suppression de postes au tableau des emplois.

QUESTIONS DIVERSES

17/2021. OBJET: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 05 MARS 2021.

En ouvrant la séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du **05 mars 2021.**

Après avoir entendu cet exposé Le Conseil Municipal,

- 1. approuve le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2021 ;
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

18/2021. OBJET: CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION CONVERGENCE.

Monsieur COSTES rappelle qu'en séance du **07 octobre 2016**, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition gratuite des bâtiments de l'ancienne école du Chemin Rouge à Fumel entre la commune de Fumel et l'association Convergence. Ladite convention est arrivée à son terme.

Aussi, **Monsieur COSTES** propose à l'assemblée délibérante de renouveler la convention de mise à disposition des locaux sis à Fumel, rue du Chemin Rouge à l'association Convergence qui a pour but de :

- favoriser la rencontre des personnes et des familles afin de dynamiser le « mieux vivre ensemble » ;
- être un lieu ressource facilitateur de toute initiative des habitants et des usagers en leur permettant d'être acteurs ;
- mettre en œuvre des projets à caractère social, éducatif, culturel et de loisirs ;
- gérer une structure d'animation de vie sociale, rayonnant sur l'ensemble des communes de Fumel-Vallée du Lot : Centre socioculturel, Espace de Vie Sociale, Maison pour Tous (jeunes), avec itinérances vers les communes rurales, tiers lieu hybride.

Il rappelle que l'avenant n°1 en date du **15 décembre 2017** portant sur l'exemption de toutes charges relatives aux fluides consommés dans le bâtiment occupé, est abrogé au motif que l'association assume l'ensemble des charges locatives incombant à l'occupant des lieux.

Il propose d'adopter une nouvelle convention jointe à la présente note de synthèse, dont il donne lecture.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

1. approuve la convention de mise à disposition gratuite des bâtiments de l'ancienne école du Chemin Rouge à Fumel entre la Commune et l'Association Convergence;

- 2. précise que l'association Convergence supportera l'ensemble des charges locatives conformément à l'article 2 de la convention ;
- 3. précise que la présente convention, tacitement reconductible, est établie pour une période de trois ans à compter du 15 avril 2021;
- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour à l'unanimité (Mesdames BREL et LACOMBE ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote).

19/2021. OBJET: CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE LA COMMUNE DE FUMEL - ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH).

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-2 et L917-1,

Vu la loi n°2005-102 du **11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°86-83 du **17 janvier 1986** relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État,

Vu le décret n°2014-724 du **27 juin 2014** relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap,

Vu la circulaire n°2014-083 du **08 juillet 2014** relative aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap, notamment 3-A,

Vu la circulaire n°2017-084 du **03 mai 2017** relative aux missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap,

Vu la circulaire n°2019-090 du **05 juin 2019** relative au cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH),

Vu la loi n°2019-791 du **26 juillet 2019** pour une école de la confiance, et particulièrement le chapitre IV sur l'école inclusive qui vise à améliorer la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap notamment par le renforcement de la coopération des acteurs qui interviennent auprès de l'élève,

Considérant que l'Éducation Nationale recrute des AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) pendant le temps scolaire pour l'intégration des élèves handicapés,

Considérant que la présence de ces AESH est souvent indispensable sur le temps de la pause méridienne et notamment sur le temps du repas afin de permettre aux élèves en situation de handicap de fréquenter le restaurant scolaire,

Considérant que ces agents sont rémunérés par l'Éducation nationale sur le temps de pause méridienne quand bien même l'organisation est assurée par la commune de Fumel,

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention avec les services de l'Éducation nationale,

Madame LACOMBE donne lecture de la convention-type relative à l'exercice des fonctions en dehors du temps scolaire des AESH pour l'intégration des élèves en situation de handicap.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. approuve les termes du projet de convention-type relatif à l'exercice des fonctions en dehors du temps scolaire des AESH pour l'intégration des élèves en situation de handicap;
- 2. autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.

II. AFFAIRES FINANCIÈRES

20/2021. OBJET: COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLÉ	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		952.878,27		1.851.576,79		2.804.455,06
Opérations de l'exercice	4.079.155,64	4.998.218,93	3.215.580,98	2.106.266,49	7.294.736,62	7.104.485,42
TOTAUX	4.079.155,64	5.951.097,20	3.215.580,98	3.957.843,28	7.294.736,62	9.908.940,48
Résultats de clôture	/	1.871.941,56		742.262,30		2.614.203,86
Restes à réaliser			859.499,25	688.777,54	859.499,25	688.777,54
TOTAUX CUMULÉS	/	1.871.941,56	859.499,25	1.431.039,84	859.499,25	3.302.981,40
RÉSULTATS DÉFINITIFS	/	1.871.941,56	/	571.540,59	/	2.443.482,15

- 2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité (Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote).

21/2021. OBJET: COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier
 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 1. déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

22/2021. OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNE DE FUMEL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2020 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2020 de la Commune de Fumel qui fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT			
LIBELLÉ	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT		
Résultats reportés Opérations de l'exercice	4.079.155,64	952.878,27 4.998.218,93		
TOTAUX	4.079.155,64	5.951.097,20		
Résultat de clôture	1	1.871.941,56		

	INVESTISSEMENT		
LIBELLÉ	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	
Résultats reportés Opérations de l'exercice	3.215.580,98	1.851.576,79 2.106.266,49	
TOTAUX	3.215.580,98	3.957.843,28	
Résultat de clôture Restes à réaliser	859.499,25	742.262,30 688.777,54	

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT
Besoin de financement (déficit)	/
Restes à réaliser (dépenses)	- 859.499,25
Excédent d'investissement	+ 742.262,30
Restes à réaliser (recettes)	+ 688.777,54
Excédent total de financement	+ 571.540,59

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture : 1.871.941,56 €) de l'exercice 2020 de la Commune :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 814.512,59
Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 1.057.428,97
(Excédent de fonctionnement de clôture) 1.871.941,56
Ligne 001 Excédent d'investissement reporté : 742.262,30

- prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

23/2021. OBJET: BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHÂTEAU DE BONAGUIL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MOULY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur COSTES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLÉ	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9.005,00		812,00		9.817,00
Opérations de l'exercice	29.611,61	28.786,29			29.611,61	28.786,29
TOTAUX	29.611,61	37.791,29		812,00	29.611,61	38.603,29
Résultats de clôture		8.179,68		812,00		8.991,68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		8.179,68		812,00		8.991,68
RÉSULTATS DÉFINITIFS		8.179,68		812,00		8.991,68

- 2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité (Monsieur Jean-Louis COSTES ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote).

24/2021. OBJET: BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHÂTEAU DE BONAGUIL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur COSTES.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1**er **janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 1. déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

25/2021. OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE BOUTIQUE - CHÂTEAU DE BONAGUIL.

Monsieur MOULY expose que les comptes de l'exercice 2020 viennent d'être arrêtés avec l'adoption du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Boutique – Château de Bonaguil qui fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		
LIBELLÉ	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	
Résultats reportés Opérations de l'exercice	29.611,61	9.005,00 28.786,29	
TOTAUX	29.611,61	37.791,29	
Résultat de clôture	/	8.179,68	

	INVESTISSEMENT		
LIBELLÉ	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	
Résultats reportés Opérations de l'exercice	1	812,00 /	
TOTAUX	/	812,00	
Résultat de clôture Restes à réaliser	1	812,00 /	

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement arrêté comme suit :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT
Besoin de financement	/
Excédent de financement	812,00
Restes à réaliser (dépenses)	ľ
Besoin de financement	/
Restes à réaliser (recettes)	/
Excédent total de financement	812,00

Considérant l'excédent de fonctionnement, il invite l'assemblée à procéder aux affectations dont il donne le détail.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

1. décide d'affecter comme suit le résultat (excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020) du Budget Annexe Boutique - Château de Bonaguil :

. Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0
. Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 8.179,68
(Excédent de fonctionnement de clôture)
. Ligne 001 Excédent d'investissement reporté : 812,00

- 2. prend acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

26/2021. OBJET: TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales indispensables à l'équilibre du budget primitif 2021 de la commune.

Il rappelle que ces taux de fiscalité n'ont pas subi de hausse pour la 17^{ième} année consécutive.

Il précise que lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021, il a exposé les contours de la réforme relative à la taxe d'habitation se traduisant par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Désormais, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti sera transférée aux communes en plus de la part qui leur revenait antérieurement.

En pratique, le taux de foncier bâti 2021 sera constitué du taux communal auquel s'ajoutera le taux de foncier bâti levé en 2020 par le département de Lot-et-Garonne (27,33%). Cela constituera le nouveau taux de référence.

Dans l'hypothèse d'un maintien des taux d'imposition foncière pour 2021, celui-ci sera égal aux taux TFB communal 2020 de 22,50%+27,33% correspondant au taux TFB du département transféré aux communes soit 49,83% de taux d'imposition foncier bâti pour 2021. Pour le contribuable, la pression fiscale demeurera inchangée.

La taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) n'est elle pas modifiée par la réforme.

L'effet du coefficient correcteur agit à la source de la fiscalité qui revient à la commune et se traduira par une contribution négative évaluée à **333.603,00 euros** pour la ville de Fumel.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition dont il donne le détail.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

1. fixe comme suit le taux d'imposition des taxes directes locales au titre de 2021 :

TAXES	BASES D'IMPOSITION PRÉVISONNELLES 2021	TAUX 2021 %	PRODUITS ATTENDUS
Foncier bâti (FB)	4.945.000,00	49,83	2.464.094,00
Foncier non bâti (FNB)	69.800,00	69,31	48.378,00
TOTAL			2.512.472,00

- 2. arrête le montant du produit attendu des taxes foncières à taux voté à la somme de deux millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze euros ;
- 3. précise, qu'en application du coefficient correcteur, une contribution négative viendra s'imputer sur les ressources de fiscalité directe pour un montant prévisionnel estimé par la Direction Générale des Finances Publiques à 333.603,00 euros;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

27/2021. OBJET: BUDGET DE LA COMMUNE DE FUMEL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif 2021 de la commune de Fumel dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 - DÉPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1.210.626,00		1.210.626,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2.503.042,00		2.503.042,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	717.498,20		717.498,20
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	67.061,57		67.061,57
67	Charges exceptionnelles	26.200,00		26.200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3.600,00	260.234,46	263.834,46
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues	136.000,00		136.000,00
023	Virement à la section d'investissement		491.209,00	491.209,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	4.664.027,77	751.443,46	5.415.471,23

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ 0,00

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES 5.415.471,23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		1.014,26	1.014,26
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	350.000,00		350.000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	2.919.781,63		2.919.781,63
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		125.600,00	125.600,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	50.000,00		50.000,00
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	3.319.781,63	126.614,26	3.446.395,89

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ = 0,00

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES 3.446.395,89

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	п
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	240.050,00		240.050,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie		59.000,00	59.000,00
73	Impôts et taxes	3.131.445,00		3.131.445,00
74	Dotations, subventions et participations	853.333,00		853.333,00
75	Autres produits de gestion courante	73.200,00		73.200,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		1.014,26	1.014,26
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	4.298.028,00	60.014,26	4.358.042,26

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ 1.057.428,97

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES 5.415.471,23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	382.800,00		382.800,00
13	Subventions d'investissement reçues	685.466,04		685.466,04
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		66.600,00	66.600,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		260.234,46	260.234,46
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		491.209,00	491.209,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3.311,50		3.311,50
Recett	tes d'investissement - Total	1.071.577,54	818.043,46	1.889.621,00

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ 742.262,30 **AFFECTATION AU COMPTE 1068** 814.512,59 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES 3.446.395,89

> Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. approuve l'adoption du Budget Primitif 2021 de la commune de Fumel aux chiffres ci-dessus exposés ;
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

28/2021. OBJET: BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHÂTEAU DE BONAGUIL - APPROBATION DU BUDGET 2021.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Annexe de la Boutique du château de Bonaguil dont la présentation générale est rappelée ci-après en complément du document budgétaire séparé transmis à chaque conseiller, qu'il commente.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	п
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 - DÉPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	33.850,00		33.850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	4.000,00		4.000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues	329,68		329,68
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	38.179,68		38.179,68

	<u>_</u>
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	0,00
	=
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	38.179,68

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	812,00		812,00
198	Neutral. Amort. Subv. Equip. versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	812,00		812,00

	'
D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	0,00
	=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	812,00

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	15.000,00		15.000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15.000,00		15.000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	30.000,00	_	30.000,00

	•
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	8.179,68
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	38.179,68

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Rece	ttes d'investissement - Total			
				<u></u>

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	812	2,00
	+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068	(0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	812	2,00

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. approuve l'adoption du Budget Annexe de la Boutique du Château de Bonaguil 2021 aux chiffres ci-dessus exposés ;
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

29/2021. OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.

Monsieur le Maire expose que Madame le Trésorier, Receveur Municipal de Fumel, a demandé l'admission en non-valeur d'une somme de **744,54 euros** correspondant à des recettes de la Commune de Fumel des années 1999 à 2017 déclarées irrécouvrables.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

 prononce l'admission en non-valeur d'une somme de 744,54 euros correspondant à des recettes de la Commune de Fumel déclarées irrécouvrables pour les années 1999 à 2017 conformément aux états justificatifs produits par le Madame le Trésorier, Receveur Municipal de Fumel;

- 2. précise que cette opération d'admission en non-valeur sera complétée par l'émission d'un mandat d'un montant de 662,71 euros à l'article 6541 et d'un mandat d'un montant de 81,83 euros à l'article 6542 du Budget de la Commune;
- 3. indique que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune ;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

30/2021. OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE 2021 - CLUB NAUTIQUE LIBOS-FUMEL.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de compléter la liste des subventions versées aux associations au titre de l'exercice 2021.

Il précise que l'assemblée délibérante a, lors de sa séance du **05 mars 2021**, fixé la liste des subventions à verser.

Il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équipement au Club nautique Libos-Fumel de **3.000,00 euros** nécessaire au renouvellement de son parc à bateaux.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. arrête le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 3.000,00 € au Club nautique Libos-Fumel pour le renouvellement de son parc à bateaux ;
- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6574 du BP 2021 de la commune ;
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

31/2021. DÉPENSES DE LA VILLE DE FUMEL POUVANT ÊTRE PAYÉES SANS ORDONNANCEMENT PRÉALABLE.

Vu l'Arrêté du **16 février 2015** fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2012-1246 du **07 novembre 2012** relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 32 et 33,

Vu l'arrêté du **24 décembre 2012** portant application des articles 25, 26, 32,34, 35 39 et 43 du décret n°201-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté du **16 février 2015** fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant servi fait.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. autorise la Trésorerie de Fumel à payer sans ordonnancement :
 - les excédents de versement
- 2. autorise la Trésorerie de Fumel à payer sans ordonnancement préalable les dépenses des organismes ci-dessous :
 - les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance,
 - le remboursement d'emprunts,
 - le remboursement de lignes de trésorerie,
 - les abonnements et consommations d'eau,
 - les abonnements et consommations d'électricité,
 - les abonnements et consommations de gaz,
 - les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet,
 - les abonnements et consommation de carburant ainsi que les péages autoroutiers,
 - les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers,
 - les prestations d'aide sociale et de secours,
 - les dépenses qui sont par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012,
- 3. autorise le Trésorerie de Fumel à payer avant service fait :
 - les locations immobilières,
 - les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité,
 - les abonnements à des revues et périodiques,
 - les achats d'ouvrages et de publications,
 - les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques,
 - les droits d'inscription à des colloques, formations et évènements assimilés,
 - les contrats de maintenance de matériel,
 - les acquisitions de logiciels,
 - les prestations de voyage,
 - les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit,
 - les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances,
 - l'acquisition d'un bien par voie de préemption ou dans les conditions définies à l'article L211-5 du code de l'urbanisme,
 - 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

III. URBANISME

32/2021. OBJET: ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC NUMÉRO 192 EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE.

Madame TALET explique que, dans le cadre de la finalisation du dossier de régularisation des parcelles affectées à l'usage de la rue du Chemin Rouge, il est temps de procéder aux dernières acquisitions.

Elle indique que Maître LEYGUE, notaire à Fumel, a adressé un courrier à la mairie en date du **05 juillet 2019** dans le cadre d'une vente d'un terrain situé rue du chemin rouge, appartenant aux Consorts LORENZO.

Dans cette lettre, il constate que la parcelle cadastrée section AC, numéro 192 figure toujours sur le relevé cadastral au nom des vendeurs (Consorts LORENZO) malgré son affectation à l'usage du public et il demande l'incorporation de ladite parcelle au domaine public.

Elle explique que, dans le cadre de la finalisation du dossier de régularisation des parcelles affectées à l'usage de la rue du Chemin Rouge, il est temps de procéder aux dernières acquisitions.

Elle indique qu'il est donc nécessaire de régulariser cette situation.

Elle signale que les propriétaires sont vendeurs au prix de 10,00 euros symboliques.

Elle précise que cette parcelle sera classée dans le domaine public de la commune.

Elle invite l'Assemblée à se prononcer sur l'acquisition amiable dont elle donne le détail et pour laquelle le prix d'achat a été fixé à 10,00 euros.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- approuve l'acquisition de cette parcelle cadastrée sous le numéro 192 de la section AC, d'une superficie de 222 m² sise Rue du chemin rouge à Fumel;
- 2. précise que cette acquisition sera effectuée au prix de 10,00 euros symboliques ;
- approuve le classement de la parcelle AC 192 dans le domaine public de la commune, du fait de son affectation à l'usage du public;
- 4. autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune ;
- 5. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune ;
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

33/2021. OBJET: ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC NUMÉRO 386 EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE.

Madame TALET explique que, dans le cadre de la finalisation du dossier de régularisation des parcelles affectées à l'usage de la rue du Chemin Rouge, il est temps de procéder aux dernières acquisitions.

Elle indique que Maître EMIN, notaire à Fumel, a saisi le service urbanisme dans le cadre d'une vente de terrains situés rue du chemin rouge, appartenant à la SCI CHRISTY, représentée par Madame CALASSOU.

Elle précise que la parcelle cadastrée section AC, numéro 386, figure toujours sur le relevé cadastral au nom du vendeur (SCI CHRISTY) malgré son affectation à l'usage du public et qu'il convient d'incorporer ladite parcelle au domaine public.

Elle indique qu'il est donc nécessaire de régulariser cette situation.

Elle signale que le propriétaire est vendeur au prix de 10,00 euros symboliques.

Elle précise que cette parcelle sera classée dans le domaine public de la commune.

Elle invite l'Assemblée à se prononcer sur l'acquisition amiable dont elle donne le détail et pour laquelle le prix d'achat a été fixé à 10,00 euros.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- approuve l'acquisition de cette parcelle cadastrée sous le numéro 386 de la section AC, d'une superficie de 62 m² sise Rue du chemin rouge à Fumel;
- 2. précise que cette acquisition sera effectuée au prix de 10,00 euros symboliques ;
- approuve le classement de la parcelle AC 386 dans le domaine public de la commune, du fait de son affectation à l'usage du public;
- 4. autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune ;
- 5. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune ;
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

34/2021. OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC NUMÉRO 230 EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE.

Madame TALET explique que, dans le cadre de la finalisation du dossier de régularisation des parcelles affectées à l'usage de la rue du Chemin Rouge, il est temps de procéder aux dernières acquisitions.

Elle indique que la parcelle cadastrée section AC numéro 230, d'une superficie de 69 m², située sur l'emprise de la rue du Chemin Rouge, appartient à Monsieur et Madame PÉRÉ Roger et Raymonde, aujourd'hui décédés.

Elle précise que Monsieur PÉRÉ Francis, héritier, souhaite céder ladite parcelle à la commune, une fois la succession réglée par le notaire de la famille, Maître ROLLE (courrier daté du 22 mars 2021).

Au vu de l'affectation de la parcelle à l'usage du public (voirie), elle propose de d'acquérir ladite parcelle et de l'incorporer au domaine public afin de régulariser cette situation.

Elle propose d'acheter cette parcelle au prix de 10,00 euros symboliques à M. PÉRÉ Francis dès lors que celui-ci en sera officiellement propriétaire de par la succession en cours.

Elle invite l'Assemblée à se prononcer sur l'acquisition amiable dont elle donne le détail.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée sous le numéro 230 de la section AC, d'une superficie de 69 m² sise rue du chemin rouge à Fumel;
- 2. précise que cette acquisition sera effectuée au prix de 10,00 euros symboliques ;
- approuve le classement de la parcelle AC 230 dans le domaine public de la commune, du fait de son affectation à l'usage du public;
- 4. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune ;
- 5. indique que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune ;
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

35/2021. OBJET : CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES AK 206, AK 208 ET AK 210 AU BÉNÉFICE DE M. MICHELY.

Monsieur ALBASI indique que M. MICHELY Guillaume, nouveau propriétaire à « Gau », a pris contact avec les services de la mairie afin d'acquérir une partie de parcelles communales.

Il précise que ces parcelles longent un chemin rural et étaient vouées à un élargissement de la voie qui n'a jamais été réalisé.

Afin de pouvoir se rendre compte de la situation existante, il indique qu'un rendez-vous avec M. BRIGNOL, géomètre expert, M. MICHELY, le service urbanisme et lui-même a été organisé sur place le **17 décembre 2020**.

Il ajoute que les représentants de la commune d'une part et le requérant d'autre part se sont mis d'accord sur la nouvelle limite de propriété à définir permettant au demandeur de clôturer et d'entretenir strictement sa propriété.

Il propose donc de céder les parcelles nouvellement cadastrées par plan de division et document d'arpentage, AK 206, AK 208 et AK 210, respectivement d'une surface de 143 m², 14 m² et 21 m², au prix de 10 euros symboliques à M. MICHELY Guillaume.

Il ajoute que cette cession permettra de régulariser une situation imprécise en matière d'entretien depuis plusieurs années.

Il précise que les frais de bornage et les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la cession des parcelles communales citées pour laquelle le prix de vente est fixé à 10 euros symboliques, conformément au plan joint en annexe de la présente note de synthèse.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- approuve la cession des parcelles nouvellement cadastrées AK 206, AK 208 et AK 210, d'une superficie respective de 143 m², 14 m² et 21 m², situées au lieudit « Gau » à Fumel au bénéfice de Monsieur MICHELY Guillaume, conformément au plan joint;
- 2. précise que cette cession sera effectuée au prix de 10 euros symboliques, compte tenu de l'entretien et de l'usage de ces parcelles;
- 3. autorise le Maire à signer l'acte notarié et à intervenir au nom de la Commune ;
- 4. précise que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- 5. indique que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune ;
- 6. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

V. PERSONNEL

36/2021. OBJET : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS.

Conformément à l'article 34 de la loi du **26 janvier 1984**, et après avis favorable des représentants du personnel et des représentants de la Collectivité Territoriale lors du Comité Technique du **29 mars 2021**, Monsieur le Maire propose de procéder aux créations et suppressions de postes au **tableau des emplois dont il donne le détail :**

Après avoir entendu cet exposé Le Conseil Municipal,

1. décide les modifications suivantes :

CRÉATION	SUPPRESSION	
. 1 poste « Adjoint Technique » contractuel à temps complet à compter du 01/05/2021	. 1 poste « Agent de Maîtrise » à temps complet à compter du 01/05/2021 (départ en retraite)	

- 2. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget de la Commune ;
- 3. précise que le tableau des emplois est modifié comme ci-dessus ;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.

La séance a été levée à 20h30.